

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 9

Artikel: Quelques expériences pêchées dans la "Revue d'études et d'information de la gendarmerie"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques expériences pêchées dans la «Revue d'études et d'information de la gendarmerie»¹

Principes

«Maintenir l'ordre, c'est, pour les forces qui en ont la responsabilité, commencer à se prémunir contre leurs propres débordements. La peur est mauvaise conseillère et les théories de Le Bon sur la psychologie des foules s'appliquent à tout le monde. (...) S'il n'est pas aisé de commander un escadron [de gendarmes mobiles] au contact, il n'est pas évident, non plus pour un responsable syndical, de tenir en main ses propres troupes.» (général Eric Boustert)

«Quelles que soient les circonstances, une opération d'ordre public n'est pas une opération militaire. En effet, tout doit être mis en œuvre pour éviter l'affrontement direct, et l'usage de la force n'est, bien souvent, que l'ultime recours utilisé, lorsque la discussion, la négociation, la persuasion et, enfin, l'intimidation n'ont rien donné.» (contrôleur général Jean-Marc Berlioz)

Renseignement en milieu rural

Dans les campagnes, la dis-création de plus en plus prononcée des relais classiques (maires et agriculteurs) rend difficile pour la gendarmerie le recueil du renseignement. On

peut résider pendant plusieurs mois en zone rurale, sans susciter la moindre curiosité des voisins, ce qui révèle le repli des gens sur leurs propres problèmes, le relâchement des liens de solidarité, la distance prise à l'égard de l'autorité. (préfet Paul Bernard)

Nouvelles formes de violence urbaine

Depuis le début des années 1990, un grand nombre de démonstrations revendicatives se sont déroulées sans annonce préalable et ont débouché sur des violences graves. Les manifestants, dont certains sont armés, ne recherchent pas le contact physique avec les forces de l'ordre, mais procèdent par harcèlement permanent. Des marins-pêcheurs ont utilisé des fusées lance-amarres contre les forces de l'ordre, soit l'équivalent de véritables armes de guerre. Les forces de l'ordre, qui déploraient de nombreux blessés graves, parlaient de «guérilla urbaine» ou «d'état d'esprit insurrectionnel». Elles ont dû adapter leur technique. Dans les banlieues «dures», les violences sporadiques sur les biens (incendies de super-marchés, de voitures, d'édifices publics) ont nécessité une plus grande présence policière sur le terrain. (contrôleur général Noël Planquelle)

Avec l'intégration européenne, les organisateurs de mouvements revendicatifs ont de moins en moins la possibilité de maîtriser leurs troupes. Plus les actions seront mobiles et diluées dans le terrain, plus les fauteurs de troubles, les provocateurs ou les inconscients trouveront l'occasion de les faire dégénérer. (colonel Jean-Louis Drevon)

Missions de l'équipe légère d'intervention dans l'escadron de gendarmerie mobile

- arrestation de meneurs ou de manifestants très agressifs,
- pénétration dans des locaux occupés par des manifestants et neutralisation,
- dégagement de personnes menacées ou capturées par des manifestants,
- récupération de matériels, de véhicules,
- diversion destinée à faciliter l'engagement de l'unité dans une phase offensive, ou son décrochage,
- vérification d'un renseignement,
- escorte, protection rapprochée de personnes. (gendarme Almonacid)

¹ 3^e trimestre 1994, N° 174.